

Dépôt de matériaux inertes du Pont de Gys sur la commune de la Baume

Une procédure de Délégation de Service Public (DSP) a été lancée par la Communauté de communes de la Vallée d'Aulps (CCVA), à la fin de l'année 2010, pour l'exploitation du dépôt de matériaux inertes du Pont de Gys, à la Baume.

Au mois de mars 2011, la CCVA a déclaré sans suite cette procédure de DSP.

Afin de continuer à exploiter le site, depuis le 15 mai 2011, la CCVA a mis en place une nouvelle organisation au niveau de ce dépôt de matériaux inertes.

Fonctionnement du site :

- **Seuls les déchets inertes qui proviennent d'un chantier sur l'une des 9 communes de la CCVA seront acceptés.**
- A présent, tout camion entrant sur le site devra passer sur le pont bascule afin d'être pesé. Les informations suivantes devront être communiquées à l'agent : nom et lieu du chantier, nom de l'entreprise et adresse de facturation.
- Les déchets devront ensuite être déposés sur la plate forme du bas.
Les déchets entrants feront alors l'objet d'un traitement (tri, concassage...).
- Les déchets ne pouvant pas ou plus faire l'objet d'un traitement seront ensuite pesés avant d'être stockés définitivement sur le haut de la plate forme.

Les horaires d'ouverture du site sont les suivants : **du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30**. Tout dépôt en dehors des ces horaires est interdit et il ne sera pas accordé de dérogation. Le site fermera le 30 novembre 2011.

Le tarif reste inchangé : **4,50 euros TTC la tonne**.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le service Environnement de la Communauté de communes de la Vallée d'Aulps au 04 50 72 91 83.